

Centre d'animation du Pays de Sommières - Modalités de paiement

A partir du 1^{er} septembre, le paiement se fera désormais à la réservation et plus à la facturation en fin de mois.

Paiement à la réservation:

Le paiement doit être effectué lors de votre réservation pour une période donnée.

Si vous souhaitez réserver pour deux périodes, le paiement vous sera demandé avant chaque début de période ainsi les réajustements pourront être faits sur la période suivante.

Exemple : Si vous souhaitez **réserver pour les mercredis de septembre à décembre** :

- un **premier paiement** devra être fait **début septembre** pour les mercredis de septembre à octobre.

- le **deuxième paiement** pour les mercredis de novembre à décembre devra être fait **fin octobre**.

En cette période de mise en place des nouvelles modalités, **un délai de 15 jours** sera accordé aux familles pour le paiement. **Au-delà de ce délai, nous ne pourrions pas maintenir les réservations effectuées.**

Pour les familles qui le souhaitent, des aménagements de paiement seront possibles sur demande auprès du secrétariat.

Heures d'ouverture du secrétariat :

Période scolaire :	Lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h30-17h30
	Mercredi 9h00-12h / 14h30-18h30
Vacances scolaires :	9h00-12h / 14h30-18h30

Centre d'Animation du Pays de Sommières

Domaine de la Saussinette

150, chemin de la Sarriette - BP 15 032 - 30 252 Sommières Cedex

04.66.80.31.25 saussinette@francas30.org